

PANIER AUX LETTRES

AVIS IMPORTANT

Il arrive souvent que les questions destinées au "Panier aux lettres" nous arrivent trop tard—telles les suivantes—pour que nous puissions y répondre dans les pages ordinaires du numéro en préparation, parfois même déjà achevées. Aux fins de se rendre encore plus serviable aux lecteurs du BULLETIN, l'administration consent désormais à accorder, pour répondre à ces questions de dernière heures, jusqu'à la moitié de la 2e page de la couverture du journal, jusqu'ici réservée aux grands annonceurs. En retour, l'administration s'engage à donner quand même satisfaction aux annonceurs qui préfèrent généralement cette page.

Donc, à l'avenir, voir pour PANIER AUX LETTRES, la présente couverture.

Tarif des voitures de louage à Montréal

Question.—Auriez-vous l'obligeance de publier dans votre journal le tarif légal des cochers de place, des taxis et des automobiles, à Montréal.

Ce faisant vous rendriez service à plus d'un lecteur de la campagne, tant ils sont exposés à se faire exploiter par ceux qui les voient occasionnellement dans la Métropole.

Réponse.—Ci les tarifs à date. Ils sont cependant sujets à être modifiés par l'autorité municipale de la Métropole.

VOITURES A UN CHEVAL

Temps alloué—Un quart d'heure

Pour 1 ou 2 personnes..... 50 cts
" 3 " 4 "..... 75 "

Temps alloué—Une demi-heure

Pour 1 ou 2 personnes..... 75 cts
" 3 " 4 "..... \$1.00

Temps alloué—Trois quarts d'heure

Pour 1 ou 2 personnes..... \$1.00
" 3 " 4 "..... 1.25

A l'heure

Pour 1 ou 2 personnes..... \$1.25
" 3 " 4 "..... 1.50

VOITURES A DEUX CHEVAUX

Temps alloué—Un quart d'heure

Pour 1 ou 2 personnes..... 75 cts
" 3 " 4 "..... \$1.00

Temps alloué—Une demi-heure

Pour 1 ou 2 personnes..... \$1.00
" 3 " 4 "..... 1.25

Temps alloué—Trois quarts d'heure

Pour 1 ou 2 personnes..... \$1.50
" 3 " 4 "..... 1.75

A l'heure

Pour 1 ou 2 personnes..... \$1.75
" 3 " 4 "..... 2.00

Bagage.—Pour toute malle portée sur l'une des voitures susdites—25 cts.

Nulle charge pour les sacs de voyage, valises, boîtes ou paquets susceptibles d'être portés à la main.

a. Les fractions d'heure, pour les courses au-delà d'une heure, seront payées au pro rata des charges ci-haut établies. Le tarif ci-dessus s'applique à toute course dans les limites de la cité de Montréal, quand même il faudrait traverser une municipalité voisine pour se rendre à destination.

b. Pour les courses entre minuit et quatre heures du matin, il sera payé cinquante pour cent en sus des charges ci-dessus.

c. Les charges ci-dessus s'appliquent aussi à toute course en dehors des limites de la cité, pourvu que l'engagement soit fait en dedans de telles limites.

d. Ne sont pas inclus dans le mot "personnes" dans le dit cahier, et sont exempts de charge, les enfants au-dessous de cinq ans portés sur les genoux de leurs parents ou gardiens;

e. Le mot "course" partout où il se rencontre dans le cahier doit être interprété comme admettant les arrêts (stoppages), dans la limite du temps fixé pour telle course.

TARIF LEGAL DES TAXIS

Pour une ou deux personnes

\$0.40 pour premier demi-mille ou moins.

\$0.10 pour chaque quart de mille subséquent.

\$0.20 pour chaque personne additionnelle pour toute la course.

\$0.25 de supplément pour chaque valise transportée.

Il ne sera rien payé pour les enfants au-dessous de 10 ans; cependant s'il y a plus de deux enfants âgés de moins de dix ans une somme équivalente au prix exigible d'une personne devra être payée pour chaque autre enfant.

Lorsqu'un chauffeur sera congédié à un endroit distant de plus de deux milles de l'endroit où il se trouvait lorsqu'on l'a fait venir avec sa voiture, il pourra exiger 20 cts par mille pour chaque mille ou fraction de mille excédant ces deux milles.

TARIF LEGAL DES AUTOMOBILES

Pour une ou quatre personnes

\$1.00 pour chaque quart d'heure ou moins.

\$2.00 pour plus d'un quart d'heure et de pas plus d'une demi-heure.

\$3.00 pour plus d'une demi-heure et de pas plus de trois quarts d'heure.

\$3.50 pour plus de trois quarts d'heure et de pas plus d'une heure.

Pour cinq personnes ou plus

\$1.25 pour un quart d'heure ou moins.

\$2.25 pour plus d'un quart d'heure et pas plus d'une demi-heure.

\$3.25 pour plus d'une demi-heure et pas plus de trois quarts d'heure.

\$4.00 pour plus de trois quarts d'heure et pas plus d'une heure.

\$0.25 de supplément pour chaque valise transportée.

Lorsqu'une course dure plus d'une heure, il sera payé pour chaque quart d'heure additionnel une somme proportionnelle sur le prix ci-dessus.

Les bagages portés à la main sont transportés gratuitement.

Paiement du lait d'après sa richesse en gras.—Un abonné nous demande si une fabrique peut continuer à payer le lait d'après son poids, et non d'après sa teneur en gras.

Réponse.—La loi est formelle et en vigueur dans toute la Province. Les fabricques doivent payer le lait d'après sa richesse en gras.

Notre abonné trouvera le texte même de cette loi dans notre édition du 14 février page 98.

Dindons malades.—Vos dindes et dindons souffrent évidemment de coryza, ou rhume de cervau. Négligée, cette maladie s'aggrave au point de devenir contagieuse. Voyez le Bulletin No 4 du Département de l'Agriculture, à l'article Coryza.

Coryza.—Cette affection est plutôt un simple catarrhe nasal; c'est le rhume du dindon comme c'est aussi celui de la poule. Il est causé par les courants d'air, la variation de température, une ventilation défectueuse et l'humidité des locaux habités par les dindons.

Symptômes.—Les sujets qui en sont atteints respirent difficilement, toussent légèrement, leurs narines sont obstruées par un écoulement épais et leurs yeux en vahis par une sécrétion chassieuse.

Traitement.—On doit enlever le malade du troupeau et le tenir au sec dans un endroit bien ensoleillé. Lui plonger la tête dans une solution de créoline, préparée dans la proportion d'une cuillerée à thé dans une chopine d'eau; on peut encore lui faire absorber par les narines et lui faire boire quelques gouttes d'huile électrique. On applique l'un ou l'autre de ces remèdes deux fois par jour. Avant d'appliquer le remède, on doit presser les narines avec les doigts pour en faire sortir la matière qui s'y serait accumulée. A défaut d'huile électrique ou de créoline, on peut se servir d'huile de pétrole, mais il faudra éviter d'en laisser tomber dans les yeux du malade. On pourra aussi donner des pastilles spéciales pour le Coryza.

SOMMAIRE des principaux sujets traités dans ce numéro.

Panier aux lettres;

Pages de la Coopérative fédérée de Québec;

Grains de sagesse, miettes de bon sens;

Revue de la huitaine, par Pierre Fouille-Partout;

Gazette rimée: Exposition de semences à L'Isle Verte;

À la Veillée: un article de Pierre L'Ermite;

Le Coin des Jeunes: J.-H. Lavoie;

L'Agriculture à l'Ecole: Concours d'herbiers;

Actualités avicoles;

Chez-Nous: pages féminines;

La Chaux, préventif de la tuberculose bovine;

Les chantiers d'autrefois (Vieux temps, Vieilles choses);

La loi pour tous;

Revue des marchés, etc., etc.

BANQUE PROVINCIALE

DU CANADA

Fondée en 1900.....Siège Social, Montréal

Capital autorisé.....\$5.000.000

Capital versé et réserve.....\$4.500.000

L'agriculteur progressif trouve son profit à se tenir constamment en contact avec une institution financière solide.

Cette Banque donne une attention toute spéciale aux affaires qui lui sont confiées par les cultivateurs; elle compte maintenant 312 bureaux (Succursales et Sous-Agences) dans les Provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et Ile du Prince-Edouard.

En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'Epargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs.

Votre compte de Banque est votre meilleur ami



\$5.00

la tonne

(en 80 lbs.)

sacs compris

CULTIVATEURS

Le Ministère de l'Agriculture recommande fortement le chaulage des terres de la Province; déjà plusieurs agriculteurs ont obtenu des résultats surprenants et à bon marché.

Pourquoi n'en faites-vous pas l'expérience?

Demandez à votre agronome quels seraient les avantages d'une bonne application de pierre à chaux moulue, sur votre terre, ce printemps.

Ecrivez-nous ensuite pour plus amples détails.

Deschambault Quarry Corporation

52, RUE ST-PAUL - QUEBEC

ADMINISTRATION ET PUBLICITE

Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité de Québec..... 75c

Cité de Québec et pays étrangers..... 1.50

Tarif des annonces 10c. la ligne. Annonces classées 1c. du mot minimum .50 sous.

Pour abonnement et annonces écrire au "Bulletin de la Ferme", 111 Côte de la Montagne, (Édifice Morin) Québec.

Casier postal 129—Télép. 429

Volume XII

Page de la Coopérative

Second

Monsieur le Directeur,

Maître Noé Ponton adressée, dernièrement, culteurs".

Certaines de ses sous l'empire de la co- engueulade à laquelle j

Je désire surtout m'assemblées du 19 et du résolue.

M. Ponton prétend M. Grenier, après m'a à la vente. Mais il se g affirmation fausse.

Les déclarations d pas attaquer, sont caté tention.

Croit-on d'ailleurs la reprise de l'assemblée Or, celui-ci, rédigé avec aucun consentement c

La seule mention donc entière et complè ne vient démontrer qu

On peut en outre gique que l'indique la qu'il a fallu ajourner décision.

Or, je le répète: si de le mentionner au p son opposition qui av

Non seulement c obligation d'enregistré fait parce que ce con

"Le Bulletin était preuve en donne-t-il ciété. M. Trudel l'a teurs ne lui ont pas c

Nous avons cep culture, et M. Trude

M. Ponton préte si l'on se place au niv la tenue de l'élection ment à devenir dépu gouvernement fermie poste de premier mir ment navigué dans s s'assurer la possession

La réalité est ve est maintenant désap

Mais tout cela n qui avait besoin de s avant cinq ans, grâc teurs. Ceux-ci, en e droit de publicité d mes avertis et consc

Ce sont ces mèn Ponton, qui ont refu